

Bureau du 21 septembre 2016

Extrait du registre des délibérations

- 16-67-B Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 mai 2016
- 16-68-B Suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et de Naussac pour la période 2017-2019
- 16-69-B Raccordement du barrage de Naussac au réseau d'eau potable
- 16-70-B Avis de l'Etablissement sur le projet de programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin du Gier
- 16-71-B Portage par l'Etablissement du SAGE Loire amont en phase de mise en œuvre
- 16-72-B Avis de l'Etablissement sur le dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Fouzon
- 16-73-B Avis de l'Etablissement sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire
- 16-74-B Attribution d'un financement au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire (CDAFAL 42)
- 16-75-B Attribution d'un financement à l'association Matel Sport Roanne Canoë Kayak (42)
- 16-76-B Attribution d'un financement à la Ville de Bourbon-Lancy (71)
- 16-77-B Attribution d'un financement à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 16-78-B Attribution de financements « Classes Loire »
- 16-79-B Allocation d'une indemnité de conseil au nouveau comptable public de l'Etablissement
- 16-80-B Affectation de crédits de reports
- 16-81-B Site de Serre de la Fare - Conventions de servitude ENEDIS (ERDF)
- 16-82-B Attribution d'un financement à l'Université de Bourgogne - UMR CNRS : ARTeHIS - Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés

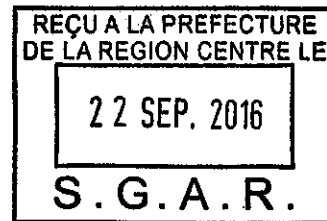
Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le.....**23 SEP. 2016**.....

- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre le**23 SEP. 2016**..
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET



N° 0761